

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 692 promut9liant à la Côte française des Somalis et dépendances ;

n° 692 promut9liant à la

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRALDate de publication
6 août 1940Numéro JO
n° 525 du 31/08/1940Date du numéro
31 août 1940

VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule radiogramme n° 67 R. du 2 août 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 31 juillet 1940 prescrivant la levée de plein droit des mesures prises en application des décrets des 1er et 18 septembre 1939, relatifs à la déclaration et la mise sous séquestre des biens ennemis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enre gistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu a des mesures de publicité extraordinaires.

GERMAIN.